

## HSBC – compléments de réponses juillet 2011

### Spéculation et prises de risques

2. À combien s'élève le total des bonus et stock-options distribués au titre des activités des années 2008, 2009 et 2010 au sein de votre groupe bancaire ?

Le montant total des bonus et actions ( l'entreprise ne distribue plus de stock-options depuis 2006 ) distribués au titre des années 2008, 2009 et 2010 au sein de HSBC France représente en moyenne 5 % des revenus annuels de la Banque, soit environ 140 millions d'euros rapportés à des revenus de 2,8 Milliards d'euros.

8. Quelle est la part des projets d'économie sociale et solidaire dans votre activité de financement des entreprises ?

L'entrepreneuriat social regroupe des entreprises et des structures très différentes tant en terme d'activité que de profil : il n'y a pas de définition officielle -en conséquence le recensement des financements destinés à l'économie sociale et solidaire n'est pas possible.

En revanche, à titre d'exemples,

- HSBC France a un service dédié aux petites associations permettant une bancarisation en ligne gratuite : Asso Direct ;
- HSBC France a lancé dès 2007 un service en ligne de sensibilisation des PME PMI au développement durable : Living Business ;
- HSBC France est partenaire des Green Dating – conférences mensuelles qui se tiennent au siège du groupe HSBC en France et qui réunissent des représentants de l'économie durable et solidaire autour de thèmes et d'experts choisis ;
- En 2010, HSBC France a augmenté le montant de la ligne de crédit allouée à l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique), qui atteint désormais 3 millions EUR.
- La banque possède également des participations dans les fonds de capital-risque solidaires FinanCités à hauteur de 1 million EUR, depuis 2008 et Business Angels des Cités (BAC) 500 000 EUR depuis 2010.

En conséquence HSBC France accompagne naturellement de nombreux organismes appartenant à ces secteurs

11. Quel pourcentage de votre clientèle de Particuliers représentent les interdits bancaires, fin 2008, 2009 et 2010 ?

Les clients « interdits bancaires » ont représenté pour chacune de ces années, 0,4% du nombre total de clients particuliers, soit environ 3200 clients sur la base de nos 800 000 clients particuliers

16. Quelle est la rémunération annuelle moyenne des dix personnes les mieux payées de votre groupe bancaire ?

La rémunération annuelle moyenne de nos 3 mandataires sociaux sur les 3 dernières années s'est élevée à 1.8 millions d'euros.

17. Votre groupe bancaire publie-t-il la liste des grands projets qu'il finance ?

HSBC rend publique sa politique de financement de projets.

Elle est accessible et détaillée à cette adresse

<http://www.hsbc.fr/1/2/hsbc-france/a-propos-d-hsbc/developpement-durable/finance-Durable/financement-de-projet>

Sont notamment inclus à cette adresse nos guides sectoriels qui spécifient la manière dont nous intervenons (ou non) dans le financement de projets liés à l'eau potable, la chimie, l'industrie extractive, l'énergie, la forêt ou produit dérivé de la forêt ou encore la défense.

Conformément à la législation britannique que nous appliquons en plus de la législation française, nous ne publions pas d'information spécifique sur nos clients à titre individuel.

18. Votre groupe bancaire finance-t-il des projets écologiquement controversés (centrales nucléaires ou thermiques, grands barrages, mines...), du type de ceux pointés par les Amis de la Terre2 ?

HSBC est depuis longtemps engagé dans le développement durable et, lorsque nous accompagnons des clients dans des secteurs potentiellement controversés, nous recherchons une mise en oeuvre équilibrée des aspects économiques, environnementaux et sociaux. Depuis 2003, nos procédures de gestion des risques liés à nos activités de prêt et autres services financiers prévoient une analyse détaillée du risque de développement durable. Pour gérer ce type de risque, nous nous concentrons sur les secteurs d'activité les plus exposés. Ces secteurs "sensibles" concernent les forêts et produits dérivés de la forêt, les métaux et l'extraction minière, la chimie, les infrastructures pour l'eau douce et l'énergie. Nous avons aussi élaboré une politique pour le matériel militaire qui clarifie notre démarche vis-à-vis des sociétés se livrant au commerce des armes. Ces guides sectoriels cités plus haut et accessibles à cette adresse (<http://www.hsbc.fr/1/2/hsbc-france/a-propos-d-hsbc/developpement-durable/finance-Durable/financement-de-projet>) sont fondés sur les meilleures pratiques internationales ayant trait au développement durable.

Ils ont été établis après consultation du secteur et des principales parties prenantes. Ils définissent des recommandations que nos clients doivent suivre et reflètent également l'engagement d'HSBC à s'impliquer auprès de ses clients et les soutenir lorsqu'ils font face à des défis complexes.

Enfin, des politiques sont appliquées à toutes les activités de prêts et autres formes d'aide financière, essentiellement les activités sur les marchés de dette et d'actions, les financements de projets et les missions de conseil. Environ 43 000 entreprises clientes sont concernées par ces politiques, soit une augmentation de près de 10 000 depuis 2009. Les politiques englobent également la gestion d'actifs, tout en reconnaissant le degré d'influence moindre que nous avons sur les investissements tiers, lorsque la décision finale n'est pas du ressort du Groupe.

Par ailleurs, en 2004, HSBC a adopté les Principes Equateur, un cadre utilisé par les institutions financières pour évaluer l'impact économique et social des grands projets et aider les clients à mieux les gérer. Cet outil s'est révélé efficace pour faire en sorte que les grands projets soient conçus et fonctionnent conformément aux bonnes pratiques internationales en matière d'impact environnemental et social.

L'Association des Principes Equateur exige que les institutions financières signataires appliquent ce cadre aux financements de projets de 10 millions USD ou plus.

Depuis plusieurs années, HSBC va au-delà des exigences des Principes Equateur en les étendant si possible aux financements export et autres prêts dont le produit est destiné à des projets. HSBC encourage activement les autres institutions financières signataires des Principes Equateur à suivre son exemple.

Nous avons développé des principes directeurs plus détaillés pour étendre l'application des Principes Equateur à l'ensemble des financements export. Ceci modifie la manière dont nous rendons compte cette année de ces transactions et aboutit selon nous à plus de transparence.

La catégorie du rapport intitulée "Prêts par type de facilité" a été remplacée par une nouvelle rubrique intitulée "Prêts entrant dans le champ des Principes Equateur". Ceci permet de différencier les prêts destinés à financer des projets pour lesquels HSBC applique obligatoirement les Principes Equateur et les financements export, pour lesquels HSBC applique ces principes de manière volontaire.

L'extension du champ d'application de ces Principes est un moyen de garantir leur influence positive sur de nombreux projets qui ne sont pas financés dans le cadre d'une structure de financement de projet. En 2010, le nombre de missions de conseil menées à bien par HSBC a augmenté. Ceci est une tendance favorable car ces mandats nous permettent d'intervenir en amont sur toute question environnementale, avant l'octroi du financement. Le nombre et le volume de prêts ont également augmenté cette année, les effets de la crise économique étant toujours perceptibles sur les chiffres de 2009.

En réponse aux commentaires des parties prenantes, HSBC fait partie d'un petit groupe d'institutions financières qui demandent une évaluation indépendante de l'application des Principes. Les critères permettant de rendre compte de l'application des Principes sont énoncés sur : [www.hsbc.com/sus-assurance](http://www.hsbc.com/sus-assurance). PricewaterhouseCoopers contrôle ainsi la bonne application de cette politique.

L'attestation est publiée en page 23 du rapport de développement durable du Groupe accessible à cette adresse <http://www.hsbc.fr/rapportsdd>

Nous évaluons la mise en oeuvre de nos politiques de risque en mesurant le degré de conformité de nos clients à nos normes, à l'aide des mêmes systèmes que ceux utilisés pour suivre le risque de crédit.

Ces données sont vérifiées par le biais de notre dispositif d'audit interne.

Nous privilégions toujours le conseil et encourageons les clients à améliorer leurs politiques de développement durable ainsi que leurs performances dans ce domaine. Lorsque les clients ne respectent pas nos politiques et si, malgré nos efforts, aucun progrès vers une mise en conformité n'est constaté, nous mettons un terme, en dernier ressort, à la relation. Ce fut notamment le cas dans le secteur de la forêt et des produits dérivés de la forêt.

Fin 2010, 99,8 % de nos clients respectaient nos politiques, contre 99,6 % fin 2009. Dans le secteur de la forêt et des produits dérivés de la forêt, le nombre de clients non conformes est passé de 6,9 % à 2,8 %, la période d'évaluation de cinq ans que nous avons lancée en 2004 étant arrivée à terme.

Fin 2009, dès que les obligations contractuelles le permettaient, nous avons commencé à mettre un terme à certaines relations avec des clients n'affichant aucun progrès tangible vers une mise en conformité. Dans le secteur de l'énergie, le nombre de clients proches de la conformité a augmenté de 3,5 % à 5,3 %, conséquence de notre surveillance accrue de ce secteur tout au long de l'année dans le cadre du processus d'évaluation de notre politique sectorielle.

#### 20. Quel est le montant des émissions de gaz à effet de serre induites par les financements et investissements de groupe bancaire ? Que faites-vous pour réduire cet impact climatique ?

Notre politique de financement de projet permet d'influencer l'ensemble des secteurs ayant des impacts significatifs vers de meilleures pratiques.

Le secteur énergétique fournit le combustible, l'électricité et la chaleur dont dépendent les particuliers, les entreprises et les organisations du monde entier. Nous sommes conscients de son importance en termes de croissance économique et de développement social mais nous n'ignorons pas non plus son impact potentiellement élevé sur les communautés locales ou l'environnement lorsqu'il n'est pas géré de manière responsable.

En 2010, tenant compte de l'évolution de la réglementation, de nouveaux travaux de recherche et de l'émergence de nouvelles technologies, nous avons procédé à une révision approfondie de notre politique pour le secteur de l'énergie.

Notre politique repose sur un principe de base : l'accompagnement de la transition vers une économie plus sobre en carbone. Cette transition prendra du temps et, si les niveaux de vie doivent être maintenus ou améliorés, les énergies fossiles feront toujours partie du bouquet énergétique à moyen terme. Cependant, en l'absence de réglementation, les énergies qui émettent des gaz à effet de serre

en quantité élevée sont susceptibles de compromettre les efforts internationaux visant à limiter le changement climatique et à améliorer le niveau de vie.

Nos critères garantissent que HSBC ne prête pas aux centrales à charbon les plus polluantes, avec des unités individuelles de 500 MW ou plus<sup>2</sup> et une intensité carbone<sup>3</sup> supérieure à :

- 850g CO<sub>2</sub>/kWh dans les pays en voie de développement ;
- 550g CO<sub>2</sub>/kWh dans les pays développés. En fonction des technologies actuelles, cela peut nécessiter des projets de capture et de stockage de dioxyde de carbone (CSC) acceptables ou de cogénération à partir de chaleur et d'électricité ou de biomasse.

De plus, le guide sectoriel a identifié des cas de restriction nécessitant une analyse de l'intensité carbone lorsque :

- Une nouvelle centrale à charbon produit plus de 300 MW. On étudiera si l'usine pourrait être construite avec une intensité carbone plus faible et si un système de désulfuration de gaz doit être installé.
- Les centrales de 300 MW ou plus allongent leur durée de vie par rapport au calendrier préalablement accepté.
- Les clients ont un portefeuille de centrales à charbon dépassant 3000 MW en terme de puissance installée cumulée.

Notre politique pour le secteur de l'énergie couvre désormais les services financiers que nous proposons aux clients opérant dans le secteur des centrales à charbon, des sables bitumeux et de l'énergie nucléaire.

Notre approche consiste à consulter un large panel d'experts abordant sous des angles différents les problématiques couvertes dans notre politique. En 2010, nous avons interrogé de nombreux collaborateurs de *Global Banking and Markets*, *Commercial Banking* et *Group Risk* sur le contenu de notre politique pour le secteur de l'énergie. En externe, nous avons consulté des clients, des actionnaires, des ONG et des spécialistes du secteur.

HSBC soutient les bonnes pratiques internationales de ses clients et les incite à adopter les meilleures pratiques pour la gestion des impacts en matière de développement durable. Notamment, notre politique fait spécifiquement référence la communication sur les émissions de GES – qui est souvent un premier pas pour réduire les émissions de GES et peut être effectuée indépendamment ou via des cadres de travail tels que le « Carbon Disclosure Project ».

21. Quelle est la part du financement des énergies renouvelables dans le total des financements du secteur énergétique de votre groupe bancaire ?

La chaîne logistique qui permet l'émergence de ces secteurs est telle qu'il nous est difficile encore de l'agréger.

Néanmoins nous rendons compte cette année, dans notre rapport annuel

([http://www.hsbc.fr/1/PA\\_1\\_3\\_S5/content/france/HSBC-aujourd'hui/infos-financieres/rapports-annuels/pdf/DocRef\\_2010.pdf](http://www.hsbc.fr/1/PA_1_3_S5/content/france/HSBC-aujourd'hui/infos-financieres/rapports-annuels/pdf/DocRef_2010.pdf)), de la part de nos financements accordés à des PME du secteur des éco-industries tel que définit par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Indicateur	2010	Unité	GRI 3	ISO 26000	Pacte Mondial
Montant des prêts accordés à des PME (définition européenne)	907	Prêts totaux (M €)	FS 6		
- Investissement dans SFEF ( Participation prise en 2009)	-	%	FS 6		
- Prêts accordés à des PME éco-industries <sup>[1]</sup>	37,6	Prêts totaux (M€)	FS 8	6.5.6	Principe 9

<sup>[1]</sup> Code NAF des éco-industries, cf [http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/uploads/media/etudes\\_documentsN10.pdf](http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/uploads/media/etudes_documentsN10.pdf) (pages 33 à 36)